



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 13 mai 2024**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

**306, boulevard Jolliet**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre l'aménagement en façade de la résidence projetée située au 306, boulevard Jolliet. Le stationnement posséderait un empiètement de 5,3 m en façade de la résidence, correspondant à un pourcentage de 50 %, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un empiètement maximal devant la résidence équivalant à 25 % de la largeur de la résidence, soit 2,65 m.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffeabc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffeabc@ville.baie-comeau.qc.ca) au plus tard le 12 mai 2024, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 13 mai 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 18 avril 2024



**Me Joanie Perron, greffière et  
directrice des affaires juridiques**